



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

Service énergie, climat, logement
et aménagement durable

Rouen, le 12 juillet 2023

Pôle évaluation environnementale

Dossier n° 004931

Nos réf. : 2023-004931

Affaire suivie par : Isabelle MEVEL

isabelle.mevel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. :

Courriel : pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Madame,

Afin de savoir si votre projet de boisement de terres agricoles au lieu-dit Le Gros Hêtre sur la commune de Longueville-sur-Scie (76) nécessitait la réalisation d'une évaluation environnementale, vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » reçue complète le 02 juin 2023.

En application des dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas qui dispense d'évaluation environnementale votre projet.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie, accessible depuis le lien suivant :

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Olivier MORZELLE

Copie à :

-préfecture de Seine -Maritime

-direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime

LEROY-MULOT Marie-Hélène
4 route de la Scie
76590 SAINT-CRESPIN